

COMMENT RÉCUPÉRER MON PERMIS VITE?

Par maximo62 Postée le 14/11/2020 20:57

Bonjour a tous. Voilà j'ai lu plusieurs commentaires, qui me resenble.je buvais de l'alcool occasionnellement pendant les repas de famille et les weekends avec ma femme.Et puis en 2014 je suis partie travailler en déplacement et avec mes 2collegues , j'ai commencé à boire l'apéro le midi et plus le soir.Le weekend j'avais le besoin de boire.Et puis je me suis mis à boire en chachete tjrs les jours, aussi bien o boulot que chez moi.Sa a fini que j'ai perdu mon boulot en2019 et ma femme a demandé le divorce.Quand je suis chez mais parent je ne bois pas,et des que je me retrouve dans mon appartement je ne pense qu'à ça.j'amerai savoir si après 2semaine sans alcool je peux passer mon test psychotechniques et faire ma prise de sang ?

Mise en ligne le 18/11/2020

Bonjour,

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour le délai de réponse à vos questions, supérieur au délai annoncé sur notre site internet.

Nous allons répondre à vos deux questions dans cette réponse unique afin de faciliter la lecture des informations.

La prise de sang a pour but de contrôler le dosage des taux deGamma-GT et/ou de CDT dans votre organisme.

Le taux des Gamma-GT augmente au dessus des valeurs de référence de laboratoire au bout de deux semaines de consommation régulière. Il diminue en dessous des valeurs de référence au bout de 25 jours sans consommation.

Le taux des CDT augmente au dessus des valeurs de référence de laboratoire au bout d'une semaine de consommation régulière. Il diminue de moitié au bout de 2 semaines sans consommation.

Donc, si vous faites la prise de sang au bout de 2 semaines sans consommation, le taux de CDT devrait être bon, mais celui des Gamma-GT pourrait être encore trop élevé.

En revanche, nous n'avons pas d'information précise au sujet des tests psychotechniques.

En ce qui concerne la récupération du permis sur Saint-Omer, il vous faut vous adresser directement à la préfecture. Nous vous joignons un lien en fin de réponse pour pouvoir contacter directement le service concerné.

Bien cordialement,

En savoir plus :

- Préfecture de Saint-Omer : permis de conduire